



PRIX DÉCIDER ENSEMBLE

2023

Récompenser une enquête journalistique sur la démocratie et la participation citoyennes

PRÉSENTATION DU PRIX



POURQUOI UN PRIX DÉCIDER ENSEMBLE ?

Depuis 2005, le think tank **Décider ensemble** vise à diffuser une culture de la **décision partagée** à travers ses travaux et ses événements autour des questions de participation citoyenne, de concertation et de dialogue entre parties prenantes.

L'échange de bonnes pratiques ainsi que la mise en réseau des acteurs de la participation sont au cœur de l'activité de **Décider ensemble** pour que, partout sur le territoire, les innovations démocratiques fleurissent et que nos systèmes de décisions évoluent, au niveau local, national et européen. **Cependant, si nous voulons entrainer l'ensemble de la société dans ce mouvement de transformation, il est indispensable de faire connaître à grande échelle les nouvelles pratiques et de les interroger. Le rôle des médias est central** dans cette diffusion dans un contexte où le débat autour de ces sujets reste encore souvent restreint à un public expert.

C'est pour cette raison que Décider ensemble a lancé en 2022 son Prix journalistique visant à récompenser un article de presse et un reportage audiovisuel qui par leur travail d'enquête valorisent et/ou interrogent les questions de démocratie et participation citoyennes.

L'objectif de ce prix est d'une part de faire connaître et de valoriser un travail journalistique sur cette thématique et d'autre part d'encourager les journalistes à s'en emparer davantage et par ce biais contribuer au débat grand public. **Décider ensemble rend ainsi visible les exercices de médiatisation de la démocratie et de la participation citoyennes.** Ce prix contribuera également à créer un réseau des acteurs de la participation et des journalistes en charge de ces sujets.



RETOUR SUR L'ÉDITION 2022

La première édition du Prix Décider ensemble couvrait **les trois dernières années écoulées (2019, 2020 et 2021)**.

Les lauréats 2022

Deux prix ont été remis dans le cadre de cette première édition :

◆ **Prix Presse** : **Claire Legros** pour son article « *La démocratie participative, un marché convoité* », publié dans Le Monde en Juin 2019

◆ **Prix Audiovisuel** : **Baptiste Rouget-Luchaire**, réalisateur du reportage « *Les 150 - Des citoyens s'engagent après la Convention Citoyenne pour le Climat !* », diffusé par LCP en 2021

Le jury 2022

Le jury était composé de journalistes et de professionnels du secteur de la participation citoyenne.

◆ **Les co-présidents** : **Mariana Otero**, Réalisatrice et **Loïc Blondiaux**, Professeur de science politique

◆ **Les membres** : **Marie-Céline Battesti**, Présidente de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs, **Patrice Carré**, Président du Conseil Scientifique de Décider ensemble, **Stéphane Leneuf**, Journaliste à France Inter, **Brigitte Menguy**, Rédactrice en chef adjointe de la Gazette des communes, **Cécile Sornin**, Adjointe à la vie citoyenne à la ville de Mulhouse et **Carole Zielinski**, Adjointe en charge de la démocratie locale, des initiatives et de la participation citoyennes à l'Eurométropole de Strasbourg.

La cérémonie 2022

Les deux lauréats ont été récompensés **dans le cadre d'une cérémonie, qui s'est déroulée le 4 octobre 2022 à l'Assemblée Nationale**, en présence notamment de Bertrand Pancher, Président de Décider ensemble et Député de la Meuse, et des membres du jury. Ils ont été invités à échanger avec la salle autour de la question « **Comment parler de participation citoyenne en tant que journaliste ?** ».

L'article de presse de Claire Legros a été distribué à la salle et le reportage de Baptiste Rouget-Luchaire a été diffusé.

La valorisation des lauréats

Dans le cadre des 6^e Rencontres européennes de la participation, en octobre 2022 à Rennes, **Claire Legros a organisé un débat** autour du sujet de son article récompensé : **La démocratie participative, un marché (pas) comme les autres ?**



L'ÉDITION 2023

Pour cette seconde édition, deux prix seront remis :

- ◆ L'un récompensant **un format écrit** ;
- ◆ L'autre récompensant **un format audio ou audiovisuel**.

Les gagnants recevront chacun un prix d'un montant de 500 euros.

Les travaux des lauréats seront diffusés **dans le réseau de Décider ensemble** (mailing, site web, réseaux sociaux...) et leurs auteurs/autrices seront invités, s'ils le souhaitent, aux **7^e Rencontres européennes de la participation** (du 26 au 28 juin 2023 à Rouen) pour échanger autour de leur travail.



LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES TRAVAUX

Format

Les travaux doivent être en **format enquête/ investigation ou reportage** et ne peuvent pas être un entretien, une tribune d'opinion ou un article d'information (sur une démarche participative d'une collectivité par exemple).

Les mémoires, thèses ou articles scientifiques ne sont pas récompensés dans le cadre de ce Prix.

Support

Les supports acceptés sont :

- ◆ Presse papier ou numérique
- ◆ Livre (enquête journalistique)
- ◆ Blogs
- ◆ Radio ou podcasts
- ◆ Télévision ou cinéma
- ◆ Plateformes numériques (Youtube, Twitch, etc.)
- ◆ Photographies

Période de publication

Année 2022